



Choisey

Bulletin municipal - Juillet 2015

Le bulletin annuel dans sa nouvelle formule vous présente dans une première partie les éléments principaux du budget 2015 et dans une seconde partie l'ensemble des renseignements relatifs aux services existant dans notre commune.

J'ai cependant souhaité dans ce même bulletin reprendre, en les réactualisant, les axes principaux de mon allocution prononcée lors de la cérémonie des vœux du 23 Janvier 2015 à l'attention de toutes celles et ceux qui n'ont pu y assister.

Cette année 2015 s'est ouverte devant notre commune de CHOISEY dans un contexte financier morose.

En premier lieu sur le plan de la politique générale.

La diminution annoncée de la dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat (-22%), les transferts de charges non compensées vis-à-vis de la communauté d'agglomération, réforme des rythmes scolaires (partiellement), instruction des permis de construire (en totalité) qu'il faudra bien répercuter par l'impôt sur les communes membres dès 2015.

En second lieu sur le plan de la situation financière particulière de notre commune.

Inutile de vous rappeler que nous souffrons depuis 2008 d'un montant de dette lourdement handicapant :

- au 31/12/2013, **2 213 000 €, soit 2 082 €/hbt**
- au 31/12/2014, **1 957 000 €, soit 1 841 €/hbt (-11.5%)**

Généralisant une annuité de remboursement **en 2014 de 327 000 € et en 2015 de 318 000 € (-2.75%) soit l'équivalent de ce que nous rapportait l'ancienne TP des zones.**

Il n'est pas besoin d'être un expert financier pour voir que notre trésorerie ne s'est améliorée d'un exercice sur l'autre que de 2,75%, même si la dette en capital a elle décré de 11,5%.

Face à cette situation, **il faut avoir, pour l'instant, des projets dont l'impact financier soit le plus réduit possible. Nous en avons réalisé quelques-uns en 2014 dans les 9 premiers mois de notre mandat, et principalement :**

- absence totale de rémunération des élus pour la 1^{ère} année du mandat (gain de trésorerie de 50 000 € pour la commune qui a permis la réalisation de la quasi-totalité des travaux 2014),
- démarrage d'une phase de reconquête de l'école primaire laissée en déshérence tant matérielle que relationnelle,
- remise à niveau de la sécurité dans les locaux scolaires, salle des fêtes et sur les espaces publics (anciens lampadaires),
- remise à niveau de l'entretien des locaux communaux,
- amélioration du fonctionnement du réseau d'assainissement par la mise en place d'un contrat global de maintenance avec la LYONNAISE DES EAUX (permettant une télésurveillance 24H/24H et 365/365 du poste

de relevage de la place du Pasquier et des Rougelots afin d'éviter un maximum de déversements accidentels (sans augmentation de coût par rapport aux frais engagés jusqu'alors),

- limitation du repas des aînés et des colis aux personnes âgées de + de 75ans,
- mise en place d'un bulletin d'information d'actualité COMM'UNE INFO édité en interne,
- campagne d'entretien d'urgence de nombreuses voiries laissées totalement à l'abandon.

Et des projets il y en aura aussi en 2015 :

Au titre de l'initiative privée

- ouverture de l'extension Orchestra (effective en avril 2015) zone des Paradis, d'une salle de gym et d'une enseigne Cash Converters zone des Gagnières et enfin d'une Maison d'Assistants Maternelles (MAM) au-dessus d'Invicta,
- solution trouvée pour les anciens locaux de Parcofleurs afin de supprimer cette « verrue » à l'entrée de notre zone.

En partenariat avec le CAGD et le Conseil Général

- ouverture en septembre 2015 de Scabois sur la zone Innovia,
 - lancement du projet Ynsect (protéines animales à partir de vers de farines) avec ouverture en 2016,
 - ouverture en octobre 2015 de la caserne du Service Départemental d'Incendie et de Secours (S.D.I.S),
 - mise en place demandée du réseau fibre (Très haut Débit) avec le département et la CAGD (une fenêtre de tir ayant été manquée au printemps 2013, puis une seconde ayant été annulée en juillet 2014).
- Il a été proposé que le raccordement des zones d'activité de CHOISEY dès 2015 soit effectué à partir de la sortie de l'A39 ou du SDIS en direction du répartiteur Orange situé vers la rue des Bauvrettes.

Sous notre gestion directe

- limitation des indemnités des élus à 50% du maximum, soit un gain de trésorerie de **25 000 €** pour la Commune,
- campagne de reprise d'urgence des trottoirs les plus détériorés faute d'entretien,
- extinction de l'éclairage public dans le village de minuit à 4H. (gain de consommation 40 % en hiver et de 25% en été sur les postes concernés),
- poursuite de la rationalisation des services et de la gestion financière,
- protocole de gestion des absences éventuelles des ATSEM (écoles maternelles) non remplacées si elles durent moins de 5 jours,
- poursuite de la remise en ordre des locaux communaux (classe CM1/CM2),
- mise en place de tableaux blancs en interactivité avec des vidéo projecteurs dans les classes du primaire,
- réorganisation des horaires et des locaux d'accueil du secrétariat de mairie,

➤ préemption des terrains autour de la motte féodale (lotissement seniors par Office d'HLM DOLE JURA et protection des vestiges archéologiques encore enfouis) non encore aboutie à ce jour,

➤ lancement d'un plan d'amélioration de la sécurité routière,

➤ début de la réflexion sur l'amélioration du centre bourg (trottoirs et stationnement rue d'amont et vers école),

➤ création d'un site internet (en cours),

➤ recherche de solutions pour débloquer la zone sud des Paradis (où devait se construire Bricomarché), avec si possible un accès direct sur la bretelle de raccordement en provenance de Chalon.

Mais aujourd'hui, vous l'aurez compris, nous ne sommes plus tout à fait seuls du fait de notre intégration à la CAGD. Avec elle nous venons de vivre en 2014, la mise en place des rythmes scolaires et nous allons vivre en 2015, en plus des projets en partenariat évoqués ci-avant, le transfert de l'instruction des permis de construire et la mise en œuvre des études du Plan Local d'urbanisme intercommunal (P.L.U.I.) en remplacement du Plan d'occupation des sols (P.O.S.) qui sera caduc au 31/12/2015

Mais notre commune doit trouver sa place, je dirais même toute sa place, au sein de la communauté d'agglomération de DOLE (CAGD).

Je pense bien entendu que nous devons, du fait de notre richesse fiscale fruit d'un développement engagé depuis 1983, être les acteurs d'une solidarité avec les communes moins favorisées géographiquement sur ce point au sein de l'agglomération.

Nous sommes à ce titre un des gros contributeurs de l'agglomération (1,3M €/an).

Cette solidarité doit avoir pour contrepartie une justice dans la répartition des charges. Aujourd'hui, si elle l'est au niveau des textes de loi leur application stricte conduit à des situations pour moi totalement aberrantes au niveau de l'égalité de traitement entre les communes.

Je ne peux toujours pas accepter que depuis le 1/01/2008 nous continuions à être facturés chaque année depuis le 31/08/2010 de **26 000 €** pour un service de transport dont la totalité au centre village a été supprimée, faute de clients. Bien d'autres communes avec un service 4 fois plus important ne paient pas un centime d'euro.

Je souhaite également voir la communauté d'agglomération se pencher sur une autre injustice qui est celle de l'entretien de nos zones qui sont devenues de fait d'intérêt communautaire.

La CAGD prélève la totalité des ressources de l'ex Taxe Professionnelle devenue Contributions Foncière des Entreprises (C.F.E.) depuis 2008 avec en plus la Taxe sur les Surfaces Commerciales (T.A.S..COM.) créée spécifiquement pour les communautés d'agglomérations et applicable sur nos surfaces commerciales.

Pendant ce temps nous conservons l'intégralité des frais d'investissement et d'entretien quotidien sur ces zones alors que le Grand Dole nous reverse chaque année une Allocation de Compensation de l'ancienne Taxe Professionnelle (A.C.T.P.) bloquée à son niveau du 31/12/2007 et sur laquelle sont imputés les fameux frais de transport et les charges du Centre de Loisirs tels qu'ils existaient au 31/12/2007).

Cette situation ne pourra pas perdurer très longtemps dans des zones plus anciennes, comme les nôtres qui datent de 1983 et 1998, et qui vont donc générer de plus en plus de travaux d'entretien ou de renouvellement des réseaux et des voiries que nous ne pourrions plus assumer.

Une première réunion sur ce sujet aura lieu avec les maires concernés et le Président de l'agglomération en juin 2015.

Enfin, pour revenir au niveau de notre commune, nous devons poursuivre en 2015 notre volonté de transparence et de participation des citoyens à la vie publique en les informant en détail sur les réalisations et les projets que nous menons. Il est en effet indispensable aujourd'hui de tisser du lien pour être au plus près des attentes de la population par :

➤ la tenue d'une réunion publique (en préparation) pour présenter nos perspectives d'avenir à l'issue de notre première année de mandat,

➤ la possibilité de nous interroger ou de nous faire part de difficultés par un service de messagerie mis en place dès l'ouverture du site internet.

J.C. LAB
Maire de CHOISEY

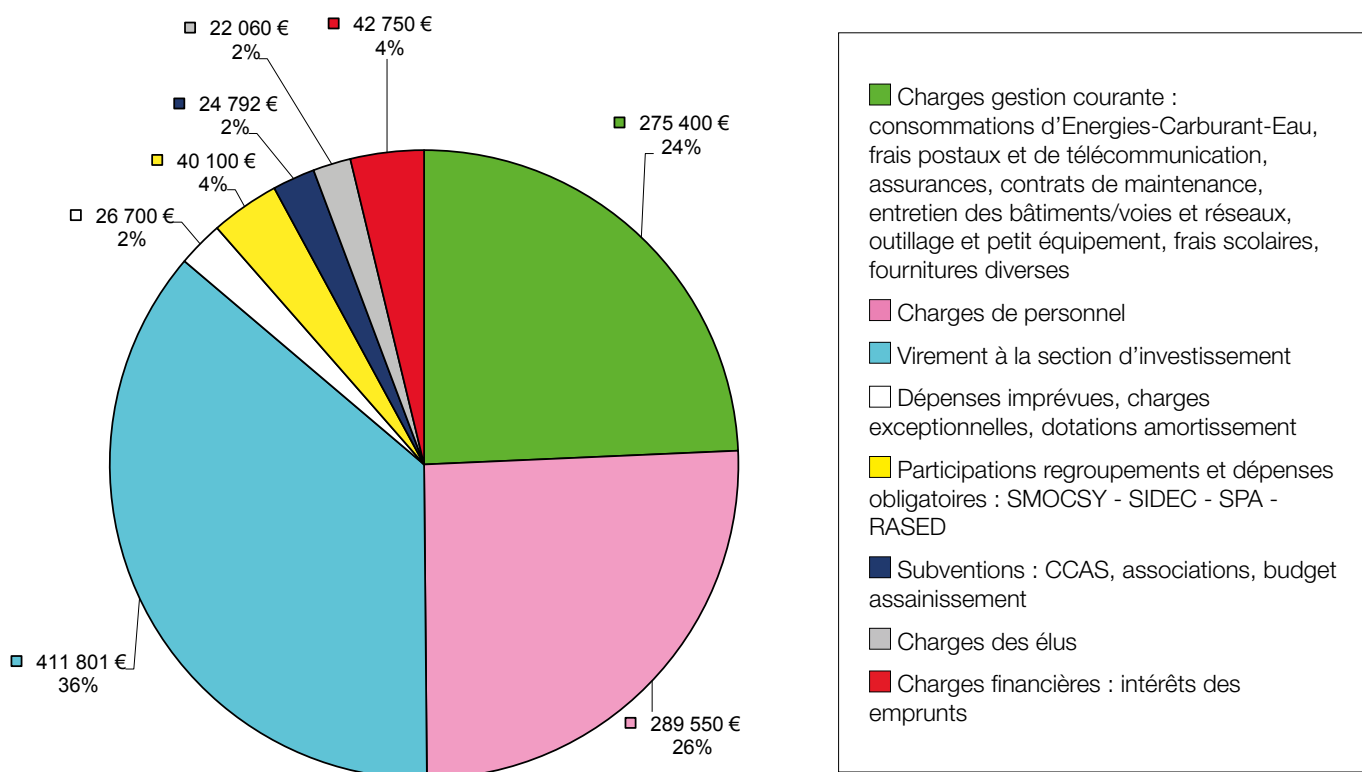


Les finances communales

Dorénavant nous présenterons chaque année le budget de l'année en cours et non celui de l'année précédente. Notre budget a malheureusement peu évolué entre 2014 et 2015 à part quelques points particuliers que j'évoque ci-dessous, le problème de la dette ayant déjà été traité dans l'éditorial.

La rigueur et la cohérence des actions, la meilleure organisation et l'implication des personnels tant administratifs que techniques nous permettent de faire davantage pour nos concitoyens alors que nous n'avons pas, cette année encore, augmenté la fiscalité.

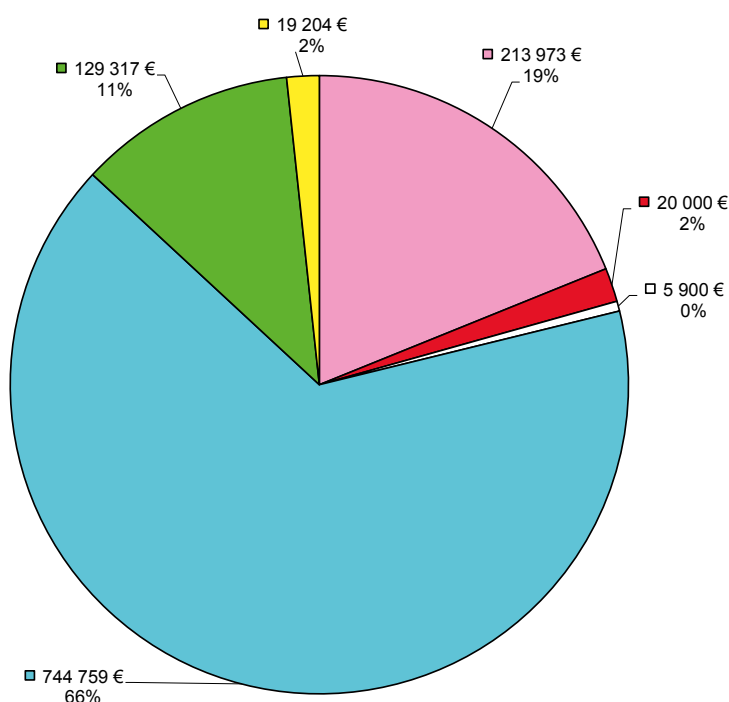
Répartition des dépenses prévisionnelles de fonctionnement (Montant de 1 133 153 €) - Exercice 2015



Les dépenses de fonctionnement ont été maîtrisées avec une baisse entre 2014 et 2015 sur un certain nombre de postes :

- ➔ charges de personnel ramenées de 299 160 € à 289 550 € (- 9 610 €)
- ➔ charges financières intérêts des emprunts de 47 279 € à 42 750 € (- 4 529 €)
- ➔ charges de gestion courante de 281 990 € à 275 400 € (- 6 590 €)

Répartition des recettes prévisionnelles de fonctionnement (Montant de 1 133 153 €) - Exercice 2015

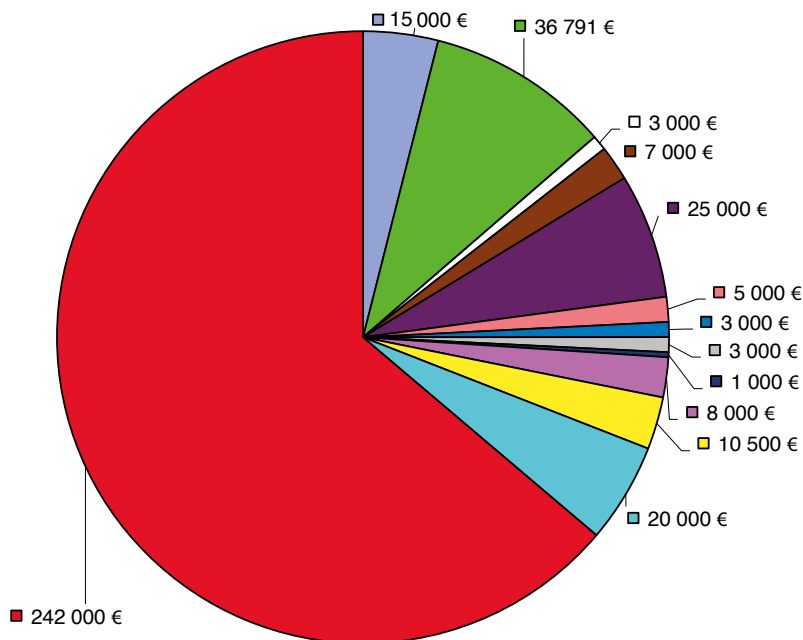


- Excédent antérieur cumulé au 31/12/2014 reporté en Fonctionnement
- Remboursement assurance du personnel
- Produits gestion courante : taxe d'affouage, concessions cimetière, redevances occupation domaine public, recettes régies, remboursements frais annexes à la location salle des fêtes
- Impôts et taxes : contributions directes, compensation charges transférées Grand Dole, taxe publicité des commerces, droits de mutation
- Dotations et participations : dotations et compensations de l'Etat, aides du département, participation Grand Dole aux frais CLSH, aide CAF pour crèche St Ylie
- Autres produits gestion courante et exceptionnels : locations des immeubles (salle des fêtes...), remboursement des sinistres

Les recettes de fonctionnement en revanche ont eu une évolution plus contrastée :

- ➔ impôts et taxes en hausse de 731 662 € à 744 759 € (+ 13 097 €)
- ➔ dotations de l'Etat et autres organismes en baisse de 148 078 € à 129 317 € (-18 761 €)

Répartition des recettes prévisionnelles de fonctionnement (Montant de 1 133 153 €) - Exercice 2015



- Site internet et logiciel cimetière
- Achat de terrain Vieux Château
- Travaux bois et forêts
- Travaux mairie, réfection accueil
- Travaux école, sécurisation cours/réfection salle CM2 et portes d'entrées
- Travaux salle des fêtes, remise aux normes
- Panneaux de voirie
- Outillage : aspiration atelier + souffleur
- Matériel informatique mairie et ordinateur portable pour école
- Mobilier pour aménagement secrétariat mairie et chaises pour école
- Manuels, équipements sportifs, tableaux numériques pour école
- Dépenses imprévues
- Remboursement capital des emprunts

En conclusion : grâce à un certain nombre d'économies et malgré une baisse des recettes, nous avons pu dégager des sommes pour améliorer sensiblement les opérations d'investissement qui vous sont détaillées ci-dessus.

Malheureusement l'élément majoritaire de cette section d'investissement reste le remboursement du capital de la dette pour 242 000 €, soit 64 % du total des dépenses budgétées.

Nous réfléchissons cependant à des solutions de remboursement anticipés de deux emprunts afin de permettre une baisse de ce remboursement à partir de 2016 en profitant de la baisse des taux.

Jean Claude LAB

○ La mairie vous informe



○ Mairie : nouveaux horaires d'ouverture au public

Les nouveaux horaires sont les suivants :

Lundi	8h30 à 10h00	15h00 à 16h00
Mardi	8h30 à 10h00	15h00 à 17h30
Mercredi	8h30 à 9h30	fermé l'après-midi
Judi	8h30 à 10h00	15h00 à 17h30
Vendredi	8h30 à 10h00	15h00 à 16h00

Permanences du maire et des adjoints :

sur rendez-vous à prendre auprès du secrétariat de Mairie : 03 84 79 60 40

○ Les assistantes maternelles agréées

BEGRAND Claude	20 rue d'Amont	03 84 79 56 92
CHARLOT Isabelle	7 chemin du Truchot	03 84 82 60 36
GUILLOT Catherine	22 place du Pasquier	03 84 70 95 53
LEFILS Sabrina	6 rue du Pré au Prince	03 84 82 55 73 / 06 87 87 70 65
LOPES Vera Lucia	15 rue d'Amont	06 68 01 57 97
MAIREY Sylvie	19 rue Sous les Vignes	03 84 79 11 94
METRAILLE Marie-Christine	50 rue d'Amont	03 84 79 00 84

Maison des Assistantes Maternelles :

4 A route Nationale

CHAGRIN Magali : 03 63 66 27 68

GUYON Emilie : 06 83 42 46 59

MARTY Delphine : 03 84 81 80 23



○ Bruits

La circulaire préfectorale n° 2012 073-0008 porte réglementation des bruits de voisinage dans le département du Jura et par conséquent à Choisey. Elle précise notamment que :



« Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique sont autorisés :

- ↻ les jours de semaine (lundi au samedi) de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 20h00
- ↻ les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00 »

Pour consulter l'intégralité de cette circulaire, rendez-vous sur le site de la Préfecture du Jura www.jurapref.gouv.fr et taper « bruit de voisinage » dans la zone « recherche ».

○ Rappel ! Cartes de transport scolaire

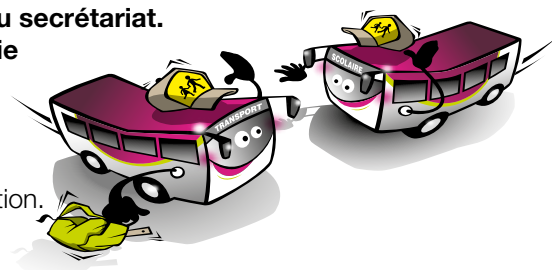
Les élèves du Grand Dole peuvent voyager **gratuitement** pour se rendre dans leur établissement scolaire.

Pensez à retirer votre dossier d'inscription aux transports scolaires au secrétariat.

Il sera à retourner, dans la mesure du possible avant le 30 juin en mairie avec le cachet de l'établissement scolaire et une photo.

Pensez à bien conserver votre carte magnétique 2014/2015.

Elle sera paramétrée pour la nouvelle année scolaire, au premier voyage effectué à la rentrée sous réserve que vous ayez rempli la demande d'inscription.



○ Horaires et règlementation d'accès au City Park et aire de jeux vers la salle des fêtes

Les aires de jeux implantées sur le parking de la salle des fêtes : City Park et jeux pour enfants sont d'accès libre. Elles ne sont donc pas surveillées.

L'accès à ces jeux est autorisé tous les jours : **de 9h00 à 17h00 du 1^{er} octobre au 31 mars et de 9h00 à 21h00 du 1^{er} avril au 30 septembre.**

Toute utilisation nocturne est interdite.

L'arrêté dans son intégralité sera affiché à l'entrée de la salle des fêtes.



○ Collecte encombrants

La prochaine collecte des encombrants par l'ALCG aura lieu le **vendredi 23 octobre 2015**.

○ Adresse utiles

○ PÔLE EMPLOI

Tél : 39 49

2 rue Pablo Neruda (proche Hôpital Louis Pasteur)
BP 508 - 39181 DOLE cedex

Horaires d'ouverture :

lundi, mardi, mercredi de 8h30 à 16h30,
jeudi de 8h30 à 12h00,
vendredi 8h30 à 16h00.

www.pole-emploi.fr

○ ESPACE JEUNE -

MISSION LOCALE DOLE REVERMONT

24 place Nationale 39100 DOLE

Tél : 03 84 72 53 18 sur rendez-vous

Fax : 03 84 82 43 52

Horaires d'ouverture : lundi, mercredi, jeudi et vendredi : 9h00 à 12h00 et 13h45 à 17h00
mardi : 13h45 à 17h00

www.missionlocale-dolerevermont.fr

○ CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU JURA

62 route de Lyon

39207 SAINT CLAUDE CEDEX

www.caf.fr

Pour toute information générale ou personnalisée (paiement...) : **consultez prioritairement la rubrique « Mon compte » sur le caf.fr**

Accueil téléphonique :

0 810 25 39 10 : du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h15 et de 13h00 à 16h30

Se munir de son numéro d'allocataire et de son code confidentiel (communiqué par la CAF).

Remarque : toujours inscrire son n° d'allocataire sur les envois adressés à la CAF.

Agence CAF à Dole : Antenne CAF - Centre Schweitzer
180 rue Pablo Picasso (Mesnils Pasteur)
39100 DOLE

du lundi au vendredi : 8h30 à 12h15 et 13h00 à 16h30

Se munir de sa carte d'allocataire et d'une pièce d'identité.

○ SERVICES SOCIAUX DU DEPARTEMENT

Maison Départementale des Solidarités

Centre Principal

4 cours Clémenceau - BP 74 - 39108 DOLE CEDEX - Tél. 03 84 79 60 80

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi 9h à 12h et 13h30 à 16h30

Centre annexe

32 rue Maréchal Leclerc (Mesnils Pasteur) - 39100 DOLE - Tél. 03 84 82 04 84

Horaires d'ouverture : 9h à 12h et 13h30 à 16h30, (fermé le mercredi après-midi, et vendredi après-midi).

Assistante sociale du secteur

Madame Lemeur, prendre contact avec le centre annexe : 03 84 82 04 84

Pour les consultations des nourrissons, vaccinations, centre de planification, service d'Aide Sociale à l'enfance : prendre contact avec la Maison Départementale des Solidarités.

○ La mairie vous informe

○ Démarches administratives

○ Carte d'identité

Les formulaires de demande de carte d'identité sont disponibles au secrétariat de mairie, vous devrez vous munir des documents suivants :

➤ PERSONNES MAJEURES

】 **2 photos d'identité couleur** identiques, récentes et parfaitement ressemblantes, tête nue, de face et sur fond blanc, format 35 mm x 45 mm

】 **1 justificatif de domicile de moins de trois mois**

(factures EDF, téléphone, Sogedo...),

➤ *si vous n'avez pas de facture à votre nom : présenter l'original ainsi que la photocopie d'une quittance récente **ET** joindre une lettre de l'hébergeant certifiant que vous habitez à cette adresse depuis plus de 3 mois, accompagnée de la photocopie d'un justificatif d'identité à son nom (passeport, carte d'identité,...)*

】 **ancienne carte d'identité**

】 *en cas de perte ou vol* de l'ancienne carte, une **attestation de perte ou vol** devra être faite en mairie au moment du renouvellement : dans ce cas, fournir un **timbre fiscal de 25 €**

】 *Pour une première demande ou si votre carte d'identité est périmée depuis plus de 2 ans* : **copie intégrale de l'acte de naissance** obligatoire

➤ PERSONNES MINEURES

】 **mêmes documents à fournir que ci-dessus, plus :**

】 **livret de famille**

】 *en cas de séparation ou divorce des parents* : **copie du jugement de garde**

】 **photocopie de la carte d'identité du parent qui signe le formulaire**



A compter du 1^{er} janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité est passée de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans).

L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne :

】 les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1^{er} janvier 2014 à des personnes majeures.

】 les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

ATTENTION : Cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisée pour les personnes mineures. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance.

○ Passeport

S'adresser en mairie de Dole qui vous communiquera les pièces à fournir et le dossier à compléter.

○ Cartes grises

Les imprimés relatifs à l'immatriculation des véhicules, achat, vente, changement d'adresse... sont disponibles sur le site de la Préfecture du Jura rubrique « démarches administratives » www.jurapref.gouv.fr

○ Déménagement - Emménagement

Vous arrivez dans une commune, vous en partez, vous changez d'adresse au sein d'une même ville... Pensez à signaler ces changements en mairie. Les services administratifs internes et externes à la commune en auront besoin pour le suivi de la liste électorale, les prévisions d'inscriptions dans les écoles...



○ Elections

Les élections régionales auront lieu les 6 et 13 décembre 2015.

Il s'agit des dernières élections générales avant l'élection présidentielle de 2017.

Pour Choisey, commune d'au moins 1 000 habitants, vous devrez obligatoirement présenter un justificatif d'identité.

- Code électoral : articles R42 à R71.
- Arrêté du 12 décembre 2013 relatif aux justificatifs d'identité et de domicile pour les opérations électorales.



○ Recensement militaire : pensez-y dès vos 16 ans pour ne pas oublier !

Il est important de se faire recenser dès son anniversaire et au plus tard dans les 3 mois suivants !

ATTENTION !

En cas de déménagement après vous être fait recenser : pensez à contacter la Caserne de la Région dont vous dépendez pour signaler votre changement d'adresse pour que vos convocations puissent vous être transmises ; pour la Franche-Comté : Caserne Ruty à Besançon : 03 81 87 78 81

JDC
**JOURNÉE DÉFENSE
ET CITOYENNETÉ**

**BIENTÔT
16
ANS !**
**PENSEZ AU
RECEN-
SEMENT**

**DÉVELOPPEZ VOTRE ESPRIT
DE DÉFENSE !**

QUI ?
Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans.

POURQUOI ?
Pour vous enregistrer et permettre votre convocation à la journée défense et citoyenneté. **L'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.**

COMMENT ?
Deux possibilités s'offrent à vous :

PAR INTERNET
1 - Créez votre compte sur www.mon.service-public.fr
Vérifiez ensuite que le e-recensement est possible dans votre commune.
2 - Munissez-vous des documents numérisés suivants : pièce d'identité et livret de famille.
3 - Allez dans la rubrique «catalogue des services», cliquez sur «les démarches», puis, dans la zone «recherche» tapez «recensement citoyen en ligne».
4 - Vous n'avez plus qu'à suivre les instructions.

À LA MAIRIE DE VOTRE DOMICILE
Munissez-vous des documents suivants : pièce d'identité et livret de famille.

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE
SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR L'ADMINISTRATION
DIRECTION DU SERVICE NATIONAL

www.defense.gouv.fr/jdc

f DEFENSE .GOUV.

○ La mairie vous informe

○ Aides aux personnes âgées ou adultes

Diverses associations proposent leurs services d'aide à domicile : tâches domestiques (ménage, repassage, préparation des repas, courses, petits travaux de jardinage, de bricolage, nettoyage), l'aide à la personne âgée, adulte handicapé, enfant (accompagnement, compagnie...), la garde des personnes à domicile (téléalarme)...

Des plaquettes d'information sont disponibles en mairie.

Ces services permettent de bénéficier de réduction d'impôt jusqu'à 50 % des dépenses effectivement supportées pour les personnes imposables.

Pour tous renseignements concernant les retraités, les personnes âgées et leur entourage, le CLIC Nord Jura (Centre Local d'Information et de Coordination) peut vous apporter des informations : 03 84 79 66 87 du lundi au vendredi (sauf le mercredi) de 9 h à 12 h30 et de 13 h à 16 h30, (centre Armand Truchot, avenue Charles Laurent Thouverey à Dole (face au Lycée Jacques Duhamel).

Le CLIC peut informer et orienter les seniors afin de favoriser leur maintien à domicile ou les accompagner vers des solutions d'hébergements temporaires ou permanents.



The flyer features a blue and orange background with a classical building facade at the bottom. At the top left is a blue-tinted portrait of a man. The CDAD du Jura logo is centered at the top, with the text 'CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ACCÈS AU DROIT' below it. The main title 'Un problème juridique...' is in large, bold, white and brown letters. Below the title are four red rounded rectangles, each containing a white arrow icon and a service description. At the bottom right, there are five orange rounded rectangles with contact information. The bottom of the flyer shows a photograph of the 'PALAIS DE JUSTICE' in Lons-le-Saunier.

CDAD du Jura
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ACCÈS AU DROIT

Un problème juridique...

- Un agent d'accès au droit à votre écoute gratuitement et en toute confidentialité.
- Des conseils et une orientation vers les services compétents.
- Une permanence juridique pour les personnes détenues à la maison d'arrêt de Lons-le-Saunier.
- Des projets éducatifs, Jeunes, Actifs, Seniors en partenariat avec différents services.

Pour joindre le CDAD du JURA

- Un numéro unique : **03 84 47 19 46**
- Une boîte mail : **cdad-39@orange.fr**
- Un site internet : **www.cdad-jura.fr**
- Une adresse : Maison de l'Emploi et des Services
1000 rue des Gentianes • 39000 Lons-le-Saunier

Informations SICTOM

Les bacs sont propriétés du SICTOM et sont affectés à une adresse. Les bacs doivent rester sur place et ne seront changés que si leur volume n'est pas adapté aux nouveaux résidents.

Emménagement

Informez le SICTOM par écrit (courrier, fax, mail) auprès du service usagers du SICTOM de Dole. Les puces de vos bacs seront activées afin qu'ils puissent être collectés.

Déménagement

Informez le SICTOM par écrit (courrier, fax, mail) auprès du service usagers du SICTOM de Dole. Les puces des bacs seront désactivées et vous ne serez plus identifié comme l'utilisateur des bacs pour cette adresse. Tant que vous ne vous manifestez pas auprès du SICTOM, vous restez identifié comme l'utilisateur du service pour votre ancienne adresse !

Naissance, décès, départ d'un enfant...

Les usagers peuvent demander le changement de volume de leurs bacs par écrit au SICTOM et sur justificatif.

Disparition du bac

L'utilisateur pourra obtenir gratuitement un nouveau bac sur présentation d'un dépôt de plainte délivré par les services de gendarmerie et de police. La puce reliée au bac disparu sera désactivée.

Dégradation du bac ou couvercle

Les opérations de maintenance sont assurées gratuitement par les agents du SICTOM de Dole. Les usagers peuvent exprimer leurs demandes auprès du service Usagers.

Cependant la maintenance ou le remplacement du bac restera à la charge de l'utilisateur si sa détérioration est liée à un mauvais usage (bacs lourds, déchets non conformes ayant endommagés les équipements...).

SICTOM de Dole

22 allée du Bois - 39100 BREVANS - Tél : 03 84 82 56 19 - Fax : 03 84 72 43 53
sictom-de-la-zone-de-dole@wanadoo.fr

Pour plus d'informations, rendez-vous sur : www.sictomdole.fr

Horaires des déchèteries

Hiver : du 1^{er} janvier au 28 mars et du 26 octobre au 31 décembre 2015

	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi	
Brevans	9h00 11h45	13h30 17h15	9h00 11h45	13h30 17h15	9h00 11h45	13h30 17h15	9h00 11h45	13h30 17h15	9h00 11h45	9h00 11h45	13h30 17h15	13h30 17h15
Dole	9h00 11h45	13h30 16h45	9h00 11h45	13h30 16h45	9h00 11h45	13h30 16h45	9h00 11h45	13h30 16h45	9h00 11h45	13h30 16h45	9h00 11h45	13h30 16h45
Tavaux	<i>fermé</i>	<i>fermé</i>	9h30 11h45	13h30 16h45	9h30 11h45	<i>fermé</i>	9h30 11h45	13h30 16h45	9h30 11h45	13h30 16h45	9h30 11h45	13h30 16h45

Eté : du 30 mars au 24 octobre 2015

	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi	
Brevans	8h30 11h45	13h30 18h15	8h30 11h45	13h30 18h15	8h30 11h45	13h30 18h15	8h30 11h45	13h30 18h15	8h30 11h45	13h30 18h15	8h30 11h45	13h30 18h15
Dole	9h00 11h45	13h30 18h15	9h00 11h45	13h30 18h15	9h00 11h45	13h30 18h15	9h00 11h45	13h30 18h15	9h00 11h45	13h30 18h15	9h00 11h45	13h30 18h15
Tavaux	<i>fermé</i>	<i>fermé</i>	9h00 11h45	13h30 18h15	9h00 11h45	13h30 18h15	9h00 11h45	13h30 18h15	9h00 11h45	13h30 18h15	9h00 11h45	13h30 18h15

○ Vie de la commune

○ Location de la salle communale

La salle polyvalente communale est réservée en priorité aux activités des associations locales. Cette restriction mise à part, elle peut être louée aux habitants de Choisey et aux personnes hors commune. Le règlement d'utilisation est disponible au secrétariat de Mairie. Il est rappelé que la capacité de la salle est de 120 personnes. Sa location implique la souscription d'une assurance spécifique à cette location.

Rappel

Lors d'une location, la salle est donnée le vendredi pour les mariages mais le samedi pour les autres manifestations hormis dérogations exceptionnelles à formuler **en mairie**.

Une refonte du règlement de la salle des fêtes est en cours d'étude et sera prochainement présentée au conseil municipal.

	Salle sans cuisine		Salle avec cuisine	
	<i>Habitants de Choisey</i>	<i>Hors commune</i>	<i>Habitants de Choisey</i>	<i>Hors commune</i>
1 soirée coin bar (max. 30 personnes)	90 €	130 €	100 €	200 €
1 journée (repas du samedi midi uniquement)	135 €	230 €	170 €	290 €
2 jour le week-end	170 €	290 €	200 €	360 €

Le prix de la location de la vaisselle sera fixé à 0,30 € le couvert complet.

A ces tarifs s'ajoutera la consommation électrique (relevé du compteur avant et après la location).

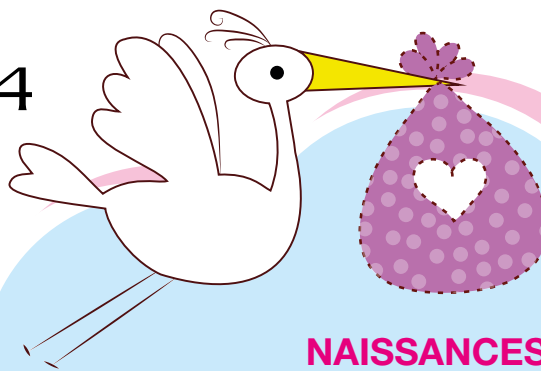
○ Les associations cabotines et leurs président(e)s

Nom	Association	Adresse	Téléphone / Mail
Ludovic MARTIN	Foyer rural	12 rue Sous les Vignes 39100 CHOISEY	06 08 40 38 67
Eddy MUNSCH	Association Sportive	44 rue Prince de Condé 39100 DOLE	06 08 83 13 91
Gaëlle DE'ATHE	Association des parents d'élèves	21 rue d'Amont 39100 CHOISEY	03 84 82 36 64
Walter GARNIER	ACCA	16 rue d'Aval 39100 CHOISEY	08 84 79 14 38
Robert BUSSONE	Anciens Combattants	6 A rue du Vieux Château 39100 CHOISEY	
Cécile JEANNET	Comité des Fêtes	21 place du Pasquier 39100 CHOISEY	03 84 79 08 83
Françoise COURDEROT	Paroisse	2 rue des Rouhaudes 39100 CHOISEY	03 84 72 32 31
Bernard JEANNIER	Choisey et son patrimoine	27 rue des Nicottes 39100 CHOISEY	03 84 79 03 40
Michel MUNERET	Amicale de la Pétanque Cabotine	2 ter rue des Juchoux 39100 CHOISEY	03 84 72 34 86
Pierre MACHARD	Les 3 A	19 rue des Nicottes 39100 CHOISEY	03 84 79 16 29
Bernard POINTELIN	Cyclo Club de Choisey	8 rue du 19 mars 39410 SAINT AUBIN	03 84 70 04 43 cycloclubchoisey@outlook.com
Florent GENERET	Zik en Noue	21 rue d'Amont 39100 CHOISEY	zikenou@orange.fr

○ Animations à venir à Choisey

dates	organisateur	manifestations	lieu
29 mai	Foyer Rural	Théâtre enfant	salle des fêtes
30 mai	Foot	Repas dansant / Loto	salle des fêtes
30 mai	Cyclo Club	La Guidoline	salle des fêtes
2 juin	3A	Répétition + repas	salle des fêtes
13 juin	Zik en noue	Fête de la musique	parking salle des fêtes
26 juin	Foyer Rural	Barbecue	salle des fêtes
26 juin	APE	Kermesse des écoles	Ecole
27 juin	Pétanque	Repas (coin bar)	salle des fêtes
14 juil.	Comité des fêtes	Repas + Feux d'artifice	salle des fêtes
28 août	Foyer Rural	Assemblée générale	salle des fêtes
27 sept.	Paroisse	Repas	salle des fêtes
27 oct.	Comité des fêtes	Loto	salle des fêtes
13 nov.	Foyer Rural	Théâtre	salle des fêtes
14 nov.	Foyer Rural	Théâtre	salle des fêtes
21 nov.	Foyer Rural	Théâtre	salle des fêtes
22 nov.	Foyer Rural	Théâtre	salle des fêtes
27 nov.	Patrimoine	Conférence	salle des fêtes
29 nov.	3A	Repas dansant	salle des fêtes
4 et 5 déc.	Comité des fêtes	Téléthon	salle des fêtes
12 déc.	CCAS	Repas des Aînés	salle des fêtes
31 déc.	Comité des fêtes	Réveillon	salle des fêtes

Etat civil 2014



NAISSANCES

4 mars 2014	LAB Izia Louise Monique
6 mars 2014	PARADIS Élina Nathalie Caroline
9 avril 2014	ZHANG Lucas Junfeng
14 avril 2014	MARTIN Soline Christiane Anny
24 avril 2014	CALON Nolan François Fernand
4 août 2014	CAUTARD LEBOIS Maéline
11 septembre 2014	MÉTRAILLE Baptiste Louis Augustin
12 septembre 2014	DIENE Nahel
12 septembre 2014	YAGOUNI Sohan
14 octobre 2014	ANDRE BRICK Ilyana

MARIAGES

31 mai 2014	DURGET Patrick et LE BRIS Christelle Laurence
7 juin 2014	SCHMITT Nicolas Jean-Patrick Gabriel et DELATTRE Céline Aline Denise
19 juillet 2014	ROY Cédric Philippe et AMIOT Laétitia Marie-Louise
9 août 2014	THOMAS Johann David René et MILLE Maryline Josèphe Marcelle
13 septembre 2014	TISSOT Yann et ROBIN Edith
8 novembre 2014	AGENON Dominique Roger Marcel et BARBE Maryline Bernadette

DECES

2 mars 2014	THIERRIN Marcel Lucien Georges
3 mars 2014	ROY Julien Jules Marius
5 mars 2014	LALIGANT Raymond Louis Ernest
19 mars 2014	COCAGNE Michelle Louise Charlotte, née BONOMI
22 mars 2014	VINCENT Alphonse Léon Henri
15 avril 2014	PAILLOT Gilbert Eugène Auguste
9 juillet 2014	FOURNERET Jean
15 juillet 2014	DESGENS Claude
24 juillet 2014	BOISSELOT Georges Irénée
23 septembre 2014	ROY Madeleine Louise Marguerite, née SIMARD
10 octobre 2014	GUYON Suzanne, née DURET
22 octobre 2014	MASSON Jean-Pierre
11 novembre 2014	RAGIOT André Xavier Lucien Gérard
18 décembre 2014	LARROUYAT Pierre Charles Daniel André

Seuls les événements d'état civil dont les familles ont donné leur accord pour cette insertion figurent dans la liste ci-dessus.

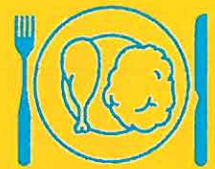


CANICULE, FORTES CHALEURS

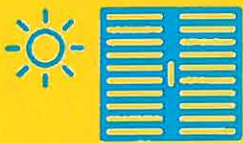
ADOPTEZ LES BONS RÉFLEXES



Mouiller son corps
et se ventiler



Manger en
quantité suffisante



Maintenir sa maison
au frais : fermer
les volets le jour



Ne pas boire
d'alcool



Donner et prendre
des nouvelles
de ses proches



Éviter les efforts
physiques



**BOIRE RÉGULIÈREMENT
DE L'EAU**

EN CAS DE MALAISE, APPELER LE 15

Pour plus d'informations : **0 800 06 66 66** (appel gratuit depuis un poste fixe)



Directeur de la publication : Jean-Claude LAB, Maire
Adjointe à la communication : Marie-Ange BOICHUT
Conception et réalisation :  LIG Dole - 2015  IMPRIM'VERT®